

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	28

DCM n°015/2023 – 1.1.9**Maison Commune de Loisirs - installation d'une chaudière à bois granulés - marché public de travaux - consultation d'entreprises**

Rapporteur : Madame HAMON

Sur avis de la commission communale patrimoine réunie le 22 juin 2022, le conseil municipal, lors de la séance privée en date du 18 juillet 2022, a émis un avis favorable à la mise en place d'une chaudière à bois granulés en remplacement de la chaudière gaz actuelle à la Maison Commune des Loisirs.

En raison de l'augmentation du prix des granulés et de la difficulté d'approvisionnement actuelle, les élus, réunis en bureau municipal le 13 septembre 2022, ont demandé une nouvelle étude du dossier.

Considérant la réalisation d'un audit énergétique complet sur la Maison Commune des Loisirs par le cabinet d'études Énergie mandaté par Territoire d'Énergie 44 (ex-SYDELA) dans le cadre du programme ACTEE, la commission communale patrimoine, réunie le 12 octobre 2022, a proposé de repousser la prise de décision à la lumière de cet audit.

Suite à la restitution dudit audit par le cabinet Énergie le 05 janvier 2023, aux préconisations qui en ressortent et tenant compte du constat d'une augmentation globale du prix de l'énergie et des qualités environnementales d'une ressource renouvelable, il est finalement proposé de procéder à l'installation d'une chaudière à bois granulés en remplacement de l'actuelle chaudière au gaz propane. Afin d'éviter un fonctionnement de la chaudière toute l'année, il est prévu, dans le cahier des charges, la déconnexion du réseau d'eau chaude sanitaire par la mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique autonome en lieu et place du chauffe-eau actuel.

Le budget prévisionnel des travaux (chaudière et chauffe-eau) est établi à 80 000,00 euros TTC.

Au regard de cette estimation, il est proposé de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	40,00%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre (organisation proposée et moyens dédiés pour assurer la mission)	60,00%
2-1 - Qualité des équipements	40,00%
2-2 - Garantie sur les équipements	10,00%
2-3 - Modalités d'accompagnement à la prise en main des équipements (présentation, assistance à la mise en route et à l'entretien...)	10,00%

Madame PETITRENAUD demande pourquoi le choix d'une chaudière à bois granulés est proposé alors que cette option a été écartée à un moment donné. Monsieur ÉVAIN dit que, suite à une deuxième étude, cette solution semble, en raison de l'augmentation du prix de l'énergie, la meilleure option.

Madame PETITRENAUD explique qu'elle reste interrogative sur cette solution à long terme et qu'elle préférerait que soit retenu le système de chaufferie à bois déchiqueté en fonctionnement dans les locaux communaux à Bonnoeuvre.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Sous réserve de l'avis favorable de la commission communale patrimoine réunie le 11 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-six votes pour dont deux pouvoirs et deux abstentions (Mesdames PETITRENAUD et RICHARD) :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à l'installation d'une chaudière bois à granulés à la Maison Commune des Loisirs ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
ID : 044-200078079-20230117-DCM015_2023-DE